

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Révocations chez les délinquantes ethnoculturelles

Après avoir pris en compte les différences pertinentes en matière de risque, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les femmes blanches d'être réincarcérées au cours de leur première mise en liberté, tandis que les femmes noires l'étaient moins.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Une recherche antérieure menée par le Service correctionnel du Canada (SCC) et examinant les indicateurs de surveillance dans la collectivité pour les délinquants ethnoculturels s'est basée sur une cohorte de délinquants mis en liberté depuis deux ans, avec une période de suivi fixe de huit mois, mais dans laquelle les différences pertinentes en matière de risque (à part le type de mise en liberté) n'ont pas été prises en compte¹. Par conséquent, le présent rapport a étendu l'analyse des résultats dans la collectivité pour inclure différents groupes ethnoculturels en choisissant une cohorte de délinquants mis en liberté depuis cinq ans, en prolongeant la période de suivi et en tenant compte des différences préexistantes et des expériences en établissement (p. ex. le niveau du risque et de besoins, le type de mise en liberté, la participation aux programmes correctionnels).

Ce que nous avons fait

Une cohorte de délinquants dont la première mise en liberté d'un établissement fédéral a eu lieu entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2022 a été choisie dans le cadre de cette étude. Seuls ceux qui avaient obtenu une semi-liberté (SL), une libération conditionnelle totale (LCT) ou une libération d'office ont été inclus ($N=20\ 166$, $N_{\text{femmes}} = 1\ 579$). Le groupe ethnoculturel le plus nombreux chez les femmes était celui des Blanches (49,4 %), suivi de celui des Autochtones (38,0 %), du groupe « Autre » (6,8 %) et de celui des Noires (5,8 %)².

Ce que nous avons constaté

Les résultats pour les femmes ont révélé des différences quant aux caractéristiques des peines et du risque entre tous les groupes ethnoculturels. Par exemple, la majorité des femmes blanches (79,4 %), autochtones (75,3 %) et du groupe « Autre » (67,6 %) purgeait une peine de deux à quatre ans, par rapport à moins de la moitié des femmes noires (48,4 %). La majorité des femmes du groupe « Autre » et noires avaient un score « faible » selon l'Indice du risque criminel (IRC) (64,8 % et 61,5 %, respectivement), par rapport à 36,7 % des femmes blanches et 17,3 % des femmes autochtones. La majorité des femmes autochtones a été condamnée pour une infraction grave ou avec violence (62,8 %), tandis que les femmes blanches et noires avaient plus tendance à être condamnées pour une infraction en matière de drogue relevant de l'annexe II (43,0 % et 64,8 %). Dans tous les groupes ethnoculturels, la plupart des femmes

avaient obtenu une SL ou une LCT, et les femmes autochtones représentent la plus grande proportion de femmes ayant obtenu une libération d'office (33,2%, comparativement aux femmes blanches [17,4 %], du groupe « Autre » [11,1 %] et noires [9,9 %]).

Les résultats d'une analyse descriptive des résultats dans la collectivité ainsi que d'analyses de survie qui tenaient compte de covariables³ pertinentes en matière de risque ont indiqué qu'il y avait une relation entre le groupe ethnoculturel et les résultats relatifs à la première mise en liberté. Une fois les covariables pertinentes en matière de risque prises en compte, la probabilité d'une réincarcération pour tout motif chez les femmes autochtones était 25% plus élevée que chez les femmes blanches. En revanche, cette probabilité était 47 % plus faible chez les femmes noires que chez les femmes blanches, tandis que les femmes du groupe « Autre » avaient une probabilité comparable à celle des femmes blanches.

Ce que cela signifie

Les femmes autochtones présentaient de plus mauvais résultats dans la collectivité que les autres groupes ethnoculturels, ce qui indique qu'un soutien à la réhabilitation est nécessaire. Une future recherche est nécessaire pour comprendre pourquoi il peut y avoir des différences, car elles ne sont pas entièrement expliquées par les différences quant aux niveaux de risque et de besoin ou les caractéristiques des peines. Une telle recherche permettrait de déterminer les soutiens en place qui contribuent à améliorer les résultats pour certains groupes ethnoculturels et de cerner les obstacles auxquels les autres groupes sont confrontés.

Pour de plus amples renseignements

Chadwick, N., G. Wilton, W. Mahboob, et G. Coles (2023). *Révocations chez les délinquants ethnoculturels*. (Rapport de recherche R-478). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

¹ Service correctionnel du Canada. (2022). *Les délinquants ethnoculturels sous responsabilité fédérale : examen des indicateurs à l'admission, en établissement et pendant la surveillance dans la collectivité* (Rapport de recherche R-446). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

² La catégorie « Autre » comprend les délinquantes s'identifiant comme étant Asiatiques du Sud, Chinoises, Philippines, Latino-Américaines,

Arabes, Asiatiques de l'Ouest, Asiatiques du Sud-Est, Japonaises, Coréennes, multiraciales, d'une autre origine ou incapables de s'identifier.

³ Les covariables pertinentes en matière de risque étaient l'IRC, le nombre de domaines de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé pour lesquels un besoin d'intervention « modéré » ou « élevé » a été déterminé à la suite d'une évaluation, l'âge au moment de la mise en liberté et le type de mise en liberté.